

*Questions orales*

**L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)):** Je me ferai un plaisir de fournir au député tous les détails de ce contrat, dès que les soumissions auront été rendues publiques. A cause de son caractère confidentiel, ce contrat ne peut pas être rendu public tant qu'il n'aura pas été signé. En revanche, je serais heureuse de fournir au député les chiffres quand ils seront divulgués. Les députés d'en face nous ont critiqués à cause de la pénurie d'emploi dans l'industrie de l'automobile; or, ce contrat aura des répercussions directes sur ce secteur puisqu'il prévoit la livraison de camions.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**LA CONSTRUCTION NAVALE**

ON DEMANDE DE FAVORISER L'INDUSTRIE CANADIENNE

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à la Petite entreprise et au Tourisme. Il est primordial que la construction et la réparation des navires reste prospère pour que nous conservions les 45,000 emplois directs ou indirects fournis par ce secteur. C'est pourquoi j'aimerais savoir si le gouvernement va se contenter de la subvention de 9 p. 100, ou bien s'il va lui accorder les mêmes subventions que les gouvernements étrangers offrent au leur en matière de financement en particulier, car les chantiers navals étrangers se retrouvent terriblement avantagés par rapport aux entreprises canadiennes quand vient le temps de soumettre des offres. J'aimerais aussi que le ministre nous explique pourquoi on ne se sert pratiquement pas du Programme d'aide aux constructeurs de navires, dont le budget est de plusieurs dizaines de millions, pour aider les chantiers navals des Grands lacs?

[Français]

**L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)):** Madame le Président, j'aimerais remercier l'honorable député de sa question et de l'intérêt constant qu'il manifeste à l'égard de l'industrie de la construction navale au Canada. J'aimerais dire à l'honorable député, comme on le lui a déjà mentionné à la Chambre, qu'il y a approximativement 11 ou 12 mois une étude globale de la politique de l'aide à la construction navale a été entreprise en consultation avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et les syndicats en cause dans ce secteur industriel. L'étude est à peu près terminée à ce moment-ci. Le ministre de l'Industrie et du Commerce attend le rapport dans les jours qui viennent et, une fois ce rapport étudié et soupesé par ses collègues du Cabinet, nous serons en mesure soit de rendre ce rapport public ou d'annoncer une nouvelle politique dans les mois à venir.

Maintenant en ce qui concerne les millions de dollars... En effet 75 millions de dollars sont consacrés chaque année en subventions pour la construction navale de tous les chantiers maritimes au Canada, et l'honorable député sait très bien que le chantier naval situé dans sa circonscription a reçu une bonne part de cette subvention, et tant mieux.

[Traduction]

LE TRAITEMENT PRÉFÉRENTIEL ACCORDÉ AUX PAYS DU COMMONWEALTH

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Madame le Président, j'aurais une petite question supplémentaire à poser au ministre des Transports. Il sait certainement que les navires construits à

l'étranger qui croisent uniquement dans les eaux canadiennes doivent acquitter 25 p. 100 de droits. Toutefois ce règlement ne s'applique pas aux navires construits dans les pays du Commonwealth. Le ministre pourrait-il examiner de près cette disposition de la loi sur la marine marchande du Canada et prendre les mesures qui s'imposent pour la modifier afin de supprimer ce régime préférentiel qui porte préjudice aux chantiers navals canadiens et qui constitue un véritable anachronisme?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** La chose est prévue, madame le Président, pour l'automne. Nous comptons déposer alors un projet de loi à ce sujet. Mais j'aimerais remettre les choses dans son contexte car les députés doivent savoir que 50 à 60 p. 100 du commerce littoral dans les eaux nationales est assuré par des navires construits chez nous.

\* \* \*

**LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA**

L'AMÉLIORATION DU SERVICE DE RADIODIFFUSION DANS LE NORD DU NOUVEAU-BRUNSWICK

**M. Maurice Harquail (Restigouche):** Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Communications et a trait au service de radiodiffusion de Radio-Canada. Cette question intéresse les citoyens du nord du Nouveau-Brunswick. Le signal des émissions télédiffusées a été amélioré, mais je demande si le secrétaire parlementaire peut nous dire où en sont les choses et quelles mesures seront prises pour permettre à Radio-Canada d'offrir un service quotidien de radiodiffusion dans le nord du Nouveau-Brunswick.

**M. Jack Masters (secrétaire parlementaire du ministre des Communications):** Madame le Président, je sais que le député s'intéresse particulièrement à ce problème, car il s'en est entretenu avec moi et avec le ministre à plusieurs reprises. C'est une affaire qui traîne depuis longtemps. Je peux seulement ajouter que Radio Canada cherche à étendre ses services aussi rapidement que possible. Pour l'encourager, je lui signale que le ministre devrait faire une déclaration sous peu.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE**

LA DISCRÉTION PRATIQUÉE À PROPOS DES TRAITEMENTS DES HAUTS FONCTIONNAIRES

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant et elle a trait au secret qui entoure la rémunération des dirigeants des sociétés de la Couronne. Comme le ministre le sait, on a annoncé que certains fonctionnaires obtiendraient des augmentations très importantes. Certains de ces fonctionnaires ont refusé de révéler leurs traitements et le gouvernement a toujours refusé de dire combien ils étaient payés. Le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre pour quelle raison le gouvernement a pour principe de refuser de révéler même l'échelle des salaires des dirigeants des sociétés de la Couronne?